



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des
Populations**

Ploufragan, le 01 avril 2026

**Prévention des risques
environnementaux**

Affaire suivie par : S. ROSUEL

Tél : 02.96.01.38.12

Fax : 02.96.01.38.10

ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur Patrice EVIN
EARL LES VOLAILLES LAMBALLAISES
17 Rue de la Saudraie
22400 LAMBALLE ARMOR

Objet : Validation réexamen IED

Réf. : AIOT 0052205473

Madame, Monsieur,

Votre élevage est couvert par la directive européenne « IED », dite directive sur les émissions industrielles. Celle-ci concerne en effet les élevages autorisés pour plus de 40 000 volailles, 2 000 emplacements de porcs de production ou 750 emplacements pour les truies.

À la suite de la transmission dématérialisée de votre dossier de réexamen pour votre élevage avicole situé lieu-dit Le Bosny à ST GILLES DU MENE- LE MENE, son instruction technique a été finalisée le 25 août 2022.

Après vérification, nous avons constaté l'absence de courrier vous confirmant la complétude et la régularité de votre dossier.

Je prends acte des engagements que vous avez pris dans ce cadre.

La conformité de votre exploitation, au regard de la réglementation des IED et des exigences du BREF et donc à vos engagements ci-dessus, sera vérifiée lors des futures inspections.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le directeur départemental,
la cheffe du service de prévention des risques
environnementaux**



Cécile SABBADIN